



Délibération n°2024-65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 4 avril 2024)**

Date de convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 4 avril 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : M. BEROT-LARTIGUE Michel donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

OBJET : SOCIAL – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

RAPPORTEUR: Jean-Pierre GARROCQ. Vice-Président

Considérant que le partenariat entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Pyrénées Atlantiques est défini depuis 2020 dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Considérant que la CTG s'inscrit dans une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Considérant le diagnostic de territoire mené conjointement par la communauté de communes et la CAF des Pyrénées Atlantiques, et le plan d'action élaboré dans le cadre du comité de pilotage dédié et approuvé par la commission Action sociale et projets de santé.

Considérant que la participation financière de la CAF pour la gestion des services petite enfance et enfance-jeunesse ainsi qu'aux actions concernant les différents champs d'actions de la CTG est conditionnée à la signature d'une telle convention.

Considérant que la précédente CTG est arrivée à échéance en 2023, il convient de la renouveler pour une durée de 5 ans (2024-2028) en conservant les champs d'actions existants (petite-enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale et logement) et complété par un axe transversal (handicap).

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

APPROUVE le plan d'actions et les termes de la Convention Territoriale Globale ci-annexés.

AUTORISE le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et engager toute démarche se rapportant à cette convention.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

